Revue annuelle 2024

de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et de ses filiales

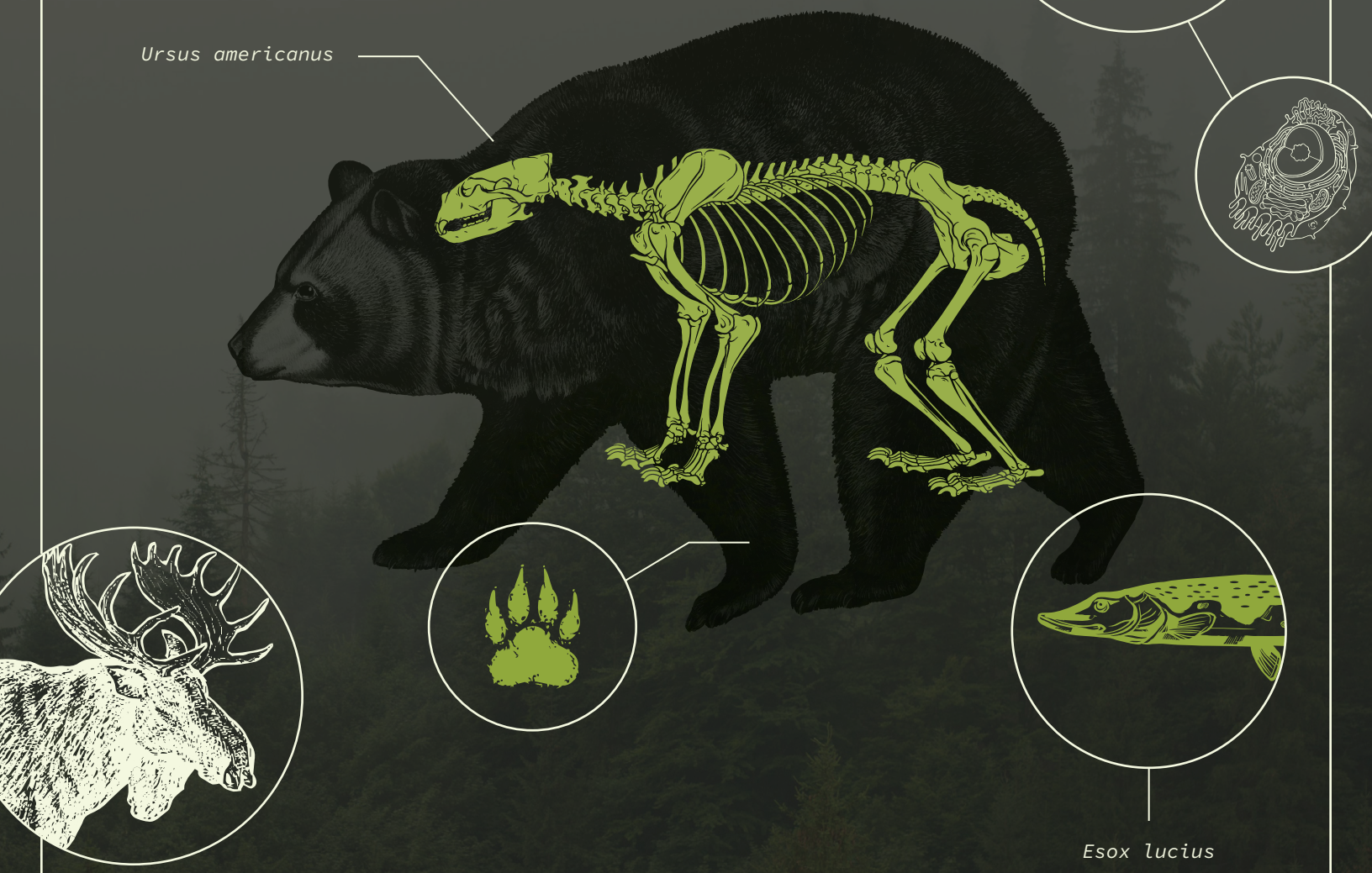

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs | ACTION ÉDUCATIVE SÉCURITÉ NATURE | FONDATION HÉRITAGE FAUNE

TABLE DES MATIÈRES

L'ANNÉE VUE PAR NOS PRÉSIDENTS 4

LES ADMINISTRATEURS 6

L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE 9

RAPPORT ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS 10

FAITSSAILLANTS 12

Un premier encadrement légal de la recherche de gibiers blessés avec chiens 12

Ouverture prochaine de la chasse à la grue 12

Développement du programme Chasseurs généreux 12

RÉALISATIONS RELATIVES À LA CHASSE 13

Un plan de gestion de l'orignal prévu pour 2026 13

Prochain plan de gestion du petit gibier : peu de nouveauté 14

Révision d'étape du plan de gestion du cerf de Virginie 14

RÉALISATIONS RELATIVES À LA PÊCHE 16

Un premier plan de gestion du brochet 16

Plan de gestion du bar rayé : se préparer à la pêche dans le fleuve 16

Le saumon atlantique en situation précaire 17

DU CÔTÉ DES LOIS ET RÈGLEMENTS 18

Interdiction d'armes à feu par le gouvernement fédéral 18

Nouvelle définition d'abri sommaire 19

Publication du règlement sur la recherche de gibiers blessés avec chiens 19

CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE 20

Intervention contre la vente illégale de venaison 20

Fin du programme de recherche sur les effets de la tique d'hiver 20

Tournée de réflexion sur l'avenir de la forêt 21

De nouvelles réserves nationales de faune 22

Le loup de l'Est : une décision du MELCCFP saluée 22

Protéger le caribou pour un meilleur équilibre écologique 23

COMITÉS 24

Comité Chiens de chasse 25

Comité Oiseaux migrateurs 27

RAYONNEMENT DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE 28

Du contenu attrayant sur le web 28

Événements dédiés à la chasse et à la pêche 29

Rayonnement dans les médias 31

Programme de bourses Dragons de la relève 32

Trophée Québec 33

PROGRAMMES DE DON DE VENAISON 34

Chasseurs généreux 34

Débitage du gibier issu des saisies de la Protection de la faune du Québec 35

MEMBRES 36

Soutien aux membres associatifs 36

Les organisations membres 37

Les membres officiels 37

RAPPORT ANNUEL DE LA FONDATION HÉRITAGE FAUNE 38

FAITS SAILLANTS 40

Bonification de deux programmes de bourses 40

Première édition des Jeux provinciaux de pêche sur la Côte-Nord 40

Stratégie philanthropique 40

REVENUS 41

Répartition des revenus 41

Répartition détaillée des revenus 42

Faits saillants sur le financement 43

UTILISATION DES FONDS 44

Attribution des bourses et subventions 44

Détails des subventions et des bourses distribuées – Fonds général 45

LES AUTRES FONDS DE LA FONDATION 47

Fonds Dindon sauvage 47

Fonds dédié ACPN 47

Fonds Chasseurs généreux Latulippe 47

RAPPORT ANNUEL DE SÉCURITÉ NATURE 48

FAITS SAILLANTS 50

Amorce de la refonte des outils numériques 50

Nouvelles formations en chantier 50

Investissement dans le matériel de cours 50

BILAN DU NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX FORMATIONS 51

Cours en ligne 51

Cours en classe 51

Tournée de cours dans le nord du Québec 52

AMÉLIORATION CONTINUE 54

Révision des cours par la Gendarmerie royale du Canada 54

Comité de formation 54

FORMATION DES MONITEURS 55

Formations initiales CCSMAF et CCSMAFAR 55

Formation continue 55

DÉVELOPPEMENT DE NOS SERVICES 56

Des outils numériques à la fine pointe 56

Des formations complémentaires pour les chasseurs 56

Rencontre des clubs de tir 57

AIDE FINANCIÈRE 2024 58

MONITEURS, INSTRUCTEURS ET RESPONSABLES DE LA FORMATION 59

Nombre de moniteurs et d'instructeurs par région 59

Instructeurs 59

Responsables régionaux de la formation 59

RECONNAISSANCE DE NOS BÉNÉVOLES 60

Du côté de la FédéCP 60

Du côté de Sécurité nature 61

L'ANNÉE VUE PAR NOS PRÉSIDENTS

Marc Renaud
Président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs de 2017 à novembre 2024

Pierre Caron
Président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs par intérim depuis novembre 2024

L'année 2024 a été marquée par un changement important à la gouvernance. Après huit ans à la présidence, Marc Renaud a accepté le défi de prendre la direction générale de la FédéCP. Dès lors, Pierre Caron a été mandaté pour assurer l'intérim de la présidence. Comme ce changement a eu lieu en fin d'année, nous joignons nos voix pour vous présenter le point de vue de président sur les projets de la FédéCP.

Plus que jamais, nous devons défendre nos droits, promouvoir nos activités et assurer une relève passionnée. La chasse et la pêche font partie de notre identité québécoise, et il est essentiel de les préserver dans un contexte où les défis sont nombreux. Nous continuerons d'agir avec détermination pour faire valoir nos intérêts auprès des décideurs et du grand public.

Nous poursuivrons aussi notre travail pour améliorer nos services et offrir à nos membres encore plus de soutien et d'avantages. La refonte de notre membership, amorcée en 2023, est un pas important dans cette direction, et nous veillerons à ce que chaque chasseur et pêcheur se sente écouté et représenté. Nous voulons que notre communauté soit encore plus unie et engagée dans la défense de nos traditions.

Enfin, nous devons regarder vers l'avenir avec ambition. La transmission de notre passion aux générations futures est une priorité, et nous travaillerons à renforcer l'éducation et la sensibilisation auprès des jeunes et des nouveaux adeptes. Ensemble, nous avons le pouvoir de faire une différence et d'assurer un avenir solide à notre patrimoine faunique. Merci de votre engagement et au plaisir d'échanger avec vous cette année !

Yves Lachapelle
Président de la fondation Héritage faune

L'année qui s'achève témoigne une fois de plus de votre engagement indéfectible envers la chasse, la pêche et la mise en valeur des habitats fauniques. En tant que bénévole actif sur le terrain ou que donateur fidèle, vous poussez sans cesse la fondation Héritage faune à vous offrir les outils adaptés pour réaliser vos ambitions.

En 2024, nous avons d'abord pris le temps de vous écouter. Un sondage mené auprès de nos associations membres a guidé la refonte de notre programme de bourses, menant à une bonification des montants et à la suppression de certaines restrictions pour l'attribution des populaires bourses Relève.

Nous avons aussi poursuivi notre réflexion stratégique visant à définir une vision philanthropique pour l'avenir de la fondation. Étant donné que la FédéCP mène parallèlement des travaux de planification stratégique qui influenceront nos orientations, nous attendrons la fin des travaux pour combiner les meilleurs éléments des stratégies et vous présenter un résultat optimal.

Par ailleurs, nous avons mis les bouchées doubles pour recueillir les fonds qui serviront à vous offrir des bourses plus généreuses dès 2025. Le succès de la deuxième édition du tirage, dont le grand prix était un forfait de chasse à Sépaq Anticosti, a soulevé les passions. Grâce à votre enthousiasme et à votre appui, nous avons récolté près de 100 000 $.

C'est avec des énergies renouvelées que nous amorçons la prochaine année. Nous mettons tout en oeuvre pour réaliser notre mission commune de former de prochaines générations de chasseurs et pêcheurs responsables, animés par la protection de la faune et de ses habitats.

À vous tous qui croyez en l'importance de notre patrimoine faunique, merci de nous accompagner dans cette mission. Ensemble, nous faisons une réelle différence.

Pascal Alarie
Président de la filiale éducative Sécurité nature

C'est avec un immense plaisir que je vous présente notre bilan de l'année 2024 en tant que président du conseil d'administration de la filiale Sécurité nature.

Cette année a représenté, encore une fois, une excellente occasion de positionner et de mettre en valeur une organisation solidement implantée au Québec dans son rôle de promotion d'un comportement responsable chez les chasseurs et les pêcheurs. Je tiens à souligner particulièrement le leadership et le travail acharné de nos moniteurs, instructeurs et responsables de la formation dans les différentes régions du Québec, ainsi que le soutien inestimable du personnel de Sécurité nature.

Au cours de la dernière année, plus de 63 000 participants ont suivi une formation offerte par Sécurité nature. Nous pouvons être très fiers de cet accomplissement, qui témoigne de l'importance de notre mission et de l'impact de nos actions.

Je suis particulièrement fier de la création du comité de développement, une initiative majeure visant à diversifier notre offre de formations et à répondre encore mieux aux besoins des chasseurs et des pêcheurs.

Par ailleurs, à la suite de l'analyse de notre écosystème informatique, il a été décidé de reconstruire nos outils numériques. Ce grand projet a pour but de mieux réaliser notre mission en facilitant l'interaction des utilisateurs avec nos produits de formation et de garantir l'avenir de notre organisation en lui offrant un système durable.

D'un point de vue plus global, il est très motivant de participer à la nouvelle planification stratégique de la FédéCP qui entraînera un rayonnement accru de la filiale éducative.

L'ensemble de l'équipe de Sécurité nature est enthousiaste face aux défis à venir et aux nombreuses opportunités qui se présenteront dans les prochaines années. En conclusion, je suis honoré de vous présenter un compte rendu détaillé de nos chantiers, de nos progrès et de nos perspectives pour l'avenir.

LES ADMINISTRATEURS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

Présidents régionaux

Gérard Gagnon
Bas-Saint-Laurent

Michel Bouchard
Trésorier, Saguenay–Lac-Saint-Jean

Bob Bélanger
Capitale-Nationale

Pierre Caron
Secrétaire, Mauricie

François Vanasse
Estrie

Rodolphe LaSalle
Vice-président, Outaouais

Nathalie Dallaire
Abitibi-Témiscamingue

Gilles Couture
Côte-Nord

Alain Poitras
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Jean-Claude Marcoux
Chaudière-Appalaches

Danny Leblanc
Lanaudière

Michel L. Fortin
Laurentides

Pierre Roy
Montréal – Laval – Montérégie

Yvon Courchesne
Centre-du-Québec

Président provincial

Marc Renaud
2017 à novembre 2024

Pierre Caron
À partir de novembre 2024

Changements

Soulignons le départ de Jean Fink, membre coopté depuis 2020, et de Claude Lapointe, président de la régionale Montréal – Laval – Montérégie depuis 2020.

HÉRITAGE FAUNE

Yves Lachapelle
Président, membre élu

Alain Poitras
Vice-président, membre coopté

Marc-Antoine Godin
Trésorier, membre coopté

Vanessa Ruest
Secrétaire, membre élue

Serge Larivière
Membre coopté

Louis Bélanger
Membre élu

Marc Renaud
Membre désigné FédéCP

Changements

Notons l'arrivée de Vanessa Ruest, qui a pris le rôle de secrétaire, et de Serge Larivière.

Soulignons le départ de Maxime Chouinard et celui de Pascal Alarie, maintenant président de Sécurité nature.

SÉCURITÉ NATURE

Pascal Alarie
Président

Simon Caron
Trésorier

Gaétan Hamel
Secrétaire

Pierre Roy
Membre élu

Pierre Caron
Membre élu

Roch Gamache
Membre élu

Marc Renaud
Membre désigné FédéCP

Changements

Notons l'arrivée de Simon Caron, qui a pris le rôle de trésorier, et de Roch Gamache.

L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE

Marc Renaud
Directeur général

Stéphanie Vadnais
Directrice des opérations

Michel Baril
Biologiste

Hélèna Baron-Gauthier
Coordonnatrice de la fondation

Jessica Bouchard
Agente de projets et de soutien aux membres

Lise Duchesneau
Adjointe administrative

Jessika Guay-Plamondon
Agente à la comptabilité

Line Guillemette
Agente à la comptabilité

Isabelle Labranche
Conseillère aux communications

Marie-Josée Laflamme
Agente de service à la clientèle

Christina Leclerc
Agente de bureau – formation

Mathieu Martin
Responsable du marketing

Edith Rosa
Agente de bureau – formation

Martin Savard
Coordonnateur à la formation

Emily Vallée
Coordonnatrice aux communications

Maxime Jean
Directeur général jusqu'en septembre 2024

Alces americanus

Rapport annuel

de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Ursus americanus

FAITS SAILLANTS

UN PREMIER ENCADREMENT LÉGAL DE LA RECHERCHE DE GIBIERS BLESSÉS AVEC CHIENS

Quinze ans de recherches avec chiens et un projet-pilote mènent à ce premier règlement québécois encadrant la recherche de gibiers blessés avec chiens de sang. Le rôle des conducteurs est facilité en leur autorisant le port d'une arme à feu en présence du chien, y compris la nuit. Bien qu'imparfait, le règlement démontre l'évolution de la pratique de la chasse.

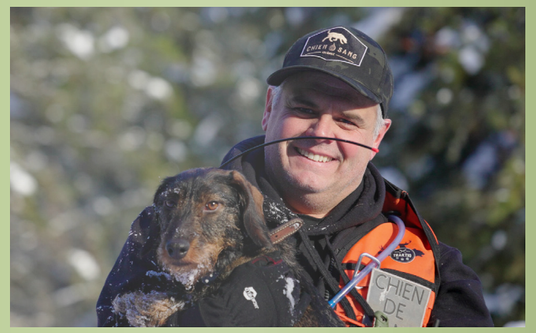

OUVERTURE PROCHAINE DE LA CHASSE À LA GRUE

L'ajout d'une nouvelle espèce à la liste des gibiers chassés est un événement rare. La demande des chasseurs d'oiseaux migrateurs a été entendue : une première chasse à la grue du Canada devrait commencer en 2026. Les possibilités de chasse seront donc diversifiées dans l'ouest de la province, où la grue se fait de plus en plus présente.

DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME CHASSEURS GÉNÉREUX

Le programme de don de viande de gibier a pris de l'envergure : son réseau bien établi de bouchers et d'organismes d'aide alimentaire sert à nourrir encore plus de Québécois. Les responsables des opérations de contrôle des populations de cerfs ainsi que les agents de protection de la faune ont utilisé nos ressources en place pour redistribuer la venaison.

Note : Dans les textes qui suivent, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs sera nommé par son acronyme MELCCFP.

RÉALISATIONS RELATIVES À LA CHASSE

UN PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL PRÉVU POUR 2026

Il y a déjà plus de 12 ans que l'actuel plan de gestion de l'orignal est en vigueur. Le prochain plan, dont l'application est prévue pour l'automne 2026, risque donc de comporter de nombreuses modifications des modalités d'exploitation afin de les ajuster aux réalités actuelles des populations de ce cervidé.

L'ensemble des éléments susceptibles de se retrouver dans le futur plan de gestion ont été présentés en début d'année aux partenaires fauniques par le MELCCFP, à l'occasion des tables techniques et des tables régionales de la faune. Puis, lors du congrès annuel en avril dernier, la FédéCP a établi ses positions sur les éléments qui détermineront le futur de la chasse à l'orignal pour la province.

Principales mesures

Le tirage au sort des permis de chasse à l'orignal sans bois deviendra la mesure phare de ce plan de gestion, en remplacement de l'alternance de la récolte de la femelle, qui prévaut depuis quelques décennies. Selon les gestionnaires de la faune du MELCCFP, le tirage au sort permet un ajustement plus précis et plus rapide des taux d'exploitation des populations. La FédéCP appuie ce changement, pourvu qu'il ne soit pas imposé intégralement partout, et que les régions puissent choisir entre l'application de cette modalité et le maintien de l'alternance.

Parmi les autres modifications qu'on pourrait voir apparaître, et qui sont soutenues par la FédéCP, on peut nommer la combinaison de l'arbalète et de l'arc au cours d'une même période et la synchronisation des périodes de chasse entre des groupes de zones qui sont similaires d'un point de vue biologique ou socio-économique. La FédéCP ne soutient cependant pas la proposition d'éliminer la période spécifique à l'arme à chargement par la bouche. Nous nous attendons aussi à un resserrement des règles entourant la vente, l'importation et la possession d'urine naturelle, qui peut constituer un vecteur de propagation de maladies.

Travaux reportés

La réalisation de ce nouveau plan aura été un très long parcours. Les travaux entrepris en 2021 devaient mener à un plan dès 2024. Pour des raisons politiques, ces travaux ont toutefois été occasionnellement interrompus. Le contenu de ce plan de gestion devrait être publié dans les prochains mois.

PROCHAIN PLAN DE GESTION DU PETIT GIBIER : PEU DE NOUVEAUTÉ

L'élaboration du nouveau plan de gestion du petit gibier n'aura pas été moins ardue que celle du plan de gestion de l'orignal. Elle aura toutefois été plus décevante. En effet, au printemps 2024, lorsque le MELCCFP a sollicité nos commentaires sur les éléments fondamentaux de ce plan de gestion, aucun de ceux-ci ne portait sur des orientations que nous avions réclamées au cours des dernières années. Rien au sujet de la chasse à l'écureuil ou au cormoran, rien non plus sur la libéralisation de la chasse à certains animaux à fourrure, notamment le renard, aussi considéré comme un petit gibier. Tout au plus des suggestions concernant les dates de certaines périodes de chasse et quelques restrictions de calibres d'armes à feu autorisés.

Le nouveau plan de gestion, dont le contenu exact sera connu au cours de 2025, entrera en vigueur l'année suivante. Il risque de laisser sur leur faim les amateurs de petits gibiers qui souhaitent une réelle mise en valeur de cette chasse.

RÉVISION D'ÉTAPE DU PLAN DE GESTION DU CERF DE VIRGINIE

En vigueur depuis l'automne 2020, le plan de gestion du cerf de Virginie arrivait au moment de l'analyse de mi-plan menant à l'ajustement de quelques modalités de gestion.

Une des mesures phares du plan de gestion était la possibilité d'acheter un deuxième permis. Cette mesure a été mise en place pour assurer un contrôle de la population de cerfs malgré la baisse du nombre de chasseurs. Une vingtaine de milliers de personnes se sont prévalues de cette possibilité, sans causer de problèmes aux cheptels.

L'option de chasser deux cerfs a du même coup contribué à l'attrait de la chasse et ainsi à stopper la baisse du nombre de chasseurs : les ventes de permis réguliers se sont stabilisées à un peu plus de 135 000 permis vendus.

Des relevés biologiques démontrent aussi que le taux de gestation des femelles est excellent partout au Québec.

En somme, l'état de la situation se résume bien par le fait que des taux de succès de chasse records ont été atteints en 2022 et 2023, soit autour de 39 %.

Devant les résultats encourageants de ce plan, peu de modifications seront nécessaires. Voici ce que propose le MELCCFP :

- Autoriser la récolte de deux cerfs dans de nouvelles zones à forte densité;
- Limiter la récolte à un seul mâle dans les zones où on peut abattre deux cerfs;
- Transformer la zone 27 ouest en zone normale de chasse avec 14 jours de chasse à l'arc et à l'arbalète et 16 jours de chasse avec arme à feu;
- Ouvrir la zone 18 selon les modalités des zones marginales.

Ces modalités nous paraissent satisfaisantes, mais nous avons réitéré notre proposition d'obliger les gagnants de permis de chasse au cerf sans bois à utiliser ce permis en premier dans le cas où ils ont droit à deux cerfs, à l'image de l'ancien permis de premier abattage. Selon nous, cette façon de faire contribuerait à ce que la chasse joue son rôle de contrôle des populations.

Outre ces changements aux modalités du plan de gestion, nous attendons avec impatience une décision quant à l'application de la restriction sur la taille légale des bois (RTLB) dans les différentes zones de chasse de la province.

RÉALISATIONS RELATIVES À LA PÊCHE

UN PREMIER PLAN DE GESTION DU BROCHET

De récentes analyses du MELCCFP démontrent que les populations de grands brochets sont en déclin marqué dans toutes les régions du Québec, autant dans les eaux du fleuve Saint-Laurent que dans les eaux intérieures. On évalue par exemple que les populations des lacs Saint-François et Saint-Pierre ont respectivement connu des diminutions d'abondance de 93 % et 85 %. Ce constat n'est d'ailleurs pas si surprenant pour les pêcheurs qui recherchent cette espèce.

Le MELCCFP a donc entrepris la réalisation d'un plan de gestion qui sera en vigueur d'abord dans le fleuve Saint-Laurent, dès 2026. Nous avons été consultés sur les principales mesures réglementaires envisagées, notamment la baisse de la limite de prise et de possession de six brochets à un brochet, l'application d'une gamme de tailles ainsi que l'obligation de transporter les prises entières. La Fédération s'est positionnée en faveur de la majeure partie des modalités proposées, sauf pour la limite de prise que nous préférerions diminuer à deux plutôt qu'à un.

Pour notre fédération, qui s'attend des autorités qu'elles assurent la pérennité des espèces, il est préoccupant que le brochet se retrouve dans une situation aussi catastrophique. Il demeure toutefois rassurant que le Ministère entreprenne l'élaboration de ce nouveau plan de gestion. Au cours des prochaines années, les ressources aquatiques nécessiteront une vigilance accrue, considérant les bouleversements de l'environnement provoqués par les changements climatiques.

PLAN DE GESTION DU BAR RAYÉ : SE PRÉPARER À LA PÊCHE DANS LE FLEUVE

Le MELCCFP a entrepris l'élaboration d'un plan de gestion pour le bar rayé : non seulement pour se préparer à l'éventuelle pêche du bar dans le fleuve, mais pour encadrer la pêche sportive de l'autre population de bars du côté de la Gaspésie.

Pour l'instant, de grandes orientations ont été abordées et ce n'est qu'au cours des prochains mois que des éléments plus précis touchant la réglementation seront étudiés. Parmi ces orientations, on retrouve le maintien des suivis et des inventaires essentiels à l'évaluation de l'état des populations, la caractérisation de l'exploitation du bar rayé au Québec, la protection des habitats et la mise en valeur de l'espèce.

Nous saluons la venue de ce plan de gestion, un coup d'avance pour le palier provincial par rapport aux démarches fédérales devant mener à l'autorisation de la pêche, qui sont sans cesse repoussées.

Pression sur le gouvernement fédéral

En début d'année 2024, la FédéCP a lancé une pétition pour presser le gouvernement canadien à mettre à jour le statut de protection légal du bar rayé.

L'espèce se trouve sur la Liste des espèces en péril, ce qui lui confère une ample protection légale, empêchant la pêche sportive. Pourtant, selon la plus récente évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), le bar qui nage actuellement dans le fleuve est une espèce différente de la population historique, qui est disparue. Les individus issus du programme d'ensemencement ne devraient donc bénéficier d'aucune protection particulière.

La pétition a recueilli près de 6000 signatures et a été déposée par le député Joël Godin du comté de Portneuf. L'action a suscité une réponse de la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Diane Lebouthillier. Cette réponse était toutefois décevante : elle explique le processus entier de rétablissement du bar rayé, des études de suivi, des plans d'action et des évaluations qui doivent être faits pour éventuellement ouvrir une pêche sportive en plus de réitérer sa confiance en ce processus administratif.

La FédéCP continue de croire que les actions administratives sont démesurément longues par rapport à la réalité du terrain et demeure à l'affût de toute possibilité d'accélérer le processus.

LE SAUMON ATLANTIQUE EN SITUATION PRÉCAIRE

Le MELCCFP a sollicité en novembre dernier nos commentaires sur des propositions de modalités réglementaires envisagées pour la pêche récréative au saumon dans les rivières du Québec méridional pour la saison 2025. Ces nouvelles modalités ont comme objectif de répondre à la situation alarmante du saumon atlantique dans la plupart des rivières en 2024.

Parmi les modifications qui ont été proposées, on retrouve notamment la remise à l'eau obligatoire des grands saumons dès le début de la saison de pêche dans plusieurs rivières et aucune rétention à compter du 1er août 2025 pour les rivières normalement admissibles. Des restrictions sont aussi prévues concernant la rétention des petits saumons. Plusieurs rivières verront leur contingent quotidien réduit. De plus, les modalités de pêche à l'extérieur des territoires fauniques structurés seront revues. Finalement, il sera interdit de pêcher le saumon dans les rivières n'ayant pas le statut de rivière à saumon, ainsi que dans la rivière Saguenay, de même que dans le fleuve, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

À l'instar de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, la FédéCP appuie l'ensemble de ces nouvelles mesures et souhaite de tout cœur qu'elles contribuent à stabiliser la dégradation inquiétante des populations.

DU CÔTÉ DES LOIS ET RÈGLEMENTS

INTERDICTION D'ARMES À FEU PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En fin d'année, le gouvernement a annoncé qu'il interdisait 324 marques et modèles d'armes qu'il nomme « de style d'armes d'assaut ». La FédéCP, qui a toujours rejeté les mesures coercitives au profit d'une approche d'éducation et de sensibilisation par rapport aux armes à feu, a mis en branle des actions pour mieux défendre ses membres dans ce cas précis.

Tout d'abord, les membres officiels ont été contactés afin que nous obtenions le nom des modèles d'armes de chasse qui se retrouvent sur la liste des armes prohibées. Nommer des exemples concrets lors des discussions que nous avons avec les autorités donne de la crédibilité et du poids à nos propos. Il est important de démontrer que les mesures annoncées ont des conséquences réelles sur nos membres, des propriétaires d'armes respectueux des lois.

Nous avons fait en parallèle une demande à la Gendarmerie royale du Canada et au ministère de la Sécurité publique de siéger au comité d'experts qui sera consulté lorsque d'autres armes seront analysées en vue d'être interdites. Cette demande est demeurée sans réponse jusqu'à maintenant.

NOUVELLE DÉFINITION D'ABRI SOMMAIRE

L'année dernière, le gouvernement avait entrepris de moderniser la mise en valeur de la forêt publique québécoise, une initiative qui touchait à la villégiature en forêt et aux baux d'abris sommaires.

La FédéCP était convaincue de la pertinence des abris sommaires et de l'importance de préserver ce type d'occupation du territoire. Cependant, nous croyions que la définition alors prévue par règlement devait être revue et modernisée afin d'offrir à leurs détenteurs la meilleure expérience possible, en accord avec les objectifs de mise en valeur du territoire public. Nous avons donc soumis des commentaires et des suggestions pour orienter la mise à jour de la définition.

En septembre 2024, lors de la publication du *Règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*, nous avons constaté que nos demandes avaient été entendues. Ainsi, les normes du bail d'abri sommaire ont été actualisées pour permettre l'installation d'une remise de 6 m^2 à titre de dépendance et d'une alimentation électrique autonome. La superficie maximale de plancher a été uniformisée à 30 m^2 pour toutes les régions du Québec.

Rappelons que ce sont les municipalités régionales de comté (MRC) qui ont la responsabilité de la gestion des baux de villégiature et d'abris sommaires et que c'est auprès d'elles que doivent être adressées les questions à leur sujet.

PUBLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA RECHERCHE DE GIBIERS BLESSÉS AVEC CHIENS

C'est sous le titre de *Règlement encadrant la localisation et l'abattage d'un animal blessé mortellement à la suite d'une activité de chasse* que le premier cadre légal de la recherche à l'aide de chiens de sang a été officiellement publié.

En somme, le règlement annonce qu'un conducteur de chien de sang certifié en vertu d'une formation accréditée par le ministre pourra être armé en vue d'achever un gros gibier blessé, de jour comme de nuit, en présence d'un chien. Ce dernier devra toujours être maintenu en longe. Le conducteur devra utiliser un fusil d'un calibre permis pour la chasse de l'animal à localiser, qu'il chargera uniquement lorsqu'il se trouvera à 100 mètres ou moins du gibier blessé.

Pour notre organisation il s'agit d'un événement exceptionnel qui démontre que notre secteur d'activités peut connaître de remarquables évolutions. Il aura fallu une quinzaine d'années entre les premières recherches au sang et l'adoption de ce règlement.

Par contre, il subsiste quelques insatisfactions qui auraient pu être évitées :

- L'obligation de tenir un chien en longe nous paraît déraisonnable, notamment du fait qu'il peut être dangereux de tenir cette longe tout en manipulant une arme à feu.
- Pour notre fédération, responsable de la formation sur le maniement sécuritaire des armes à feu, il nous semble superflu d'exiger une nouvelle formation à ce sujet. Les conducteurs désirant utiliser une arme sont déjà formés en suivant le Cours canadien de sécurité dans le maniement d'armes à feu.
- Les armes à feu permises sont des fusils d'un calibre autorisé pour la chasse de l'animal à abattre, une décision que les conducteurs de chiens de sang ont dénoncée avec vigueur. L'utilisation d'une carabine aurait été plus appropriée.

Néanmoins, nous sommes heureux de l'arrivée de cette réglementation qui marque une évolution dans la pratique de la chasse et dans la gestion des cheptels de grands gibiers.

CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

INTERVENTION CONTRE LA VENTE ILLÉGALE DE VENAISON

En fin d'année, des enquêtes journalistiques ont révélé que des membres de la communauté autochtone de Kahnawake abattaient des orignaux la nuit à partir de véhicules, dans les réserves fauniques de Matane et de Rimouski, pour en vendre la viande sur le marché noir. Les partenaires fauniques se sont indignés de cette façon de faire qui met en péril la pérennité du cheptel d'orignaux et qui va à l'encontre du Modèle nord-américain de conservation de la faune. Ce modèle a fortement contribué au maintien et au rétablissement de plusieurs espèces d'animaux sauvages.

Les dirigeants de la FédéCP, de la Fédération des pourvoiries du Québec, de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs et de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec ont signé une lettre ouverte demandant au gouvernement du Québec de mettre fin au commerce de viande sauvage et d'exiger que les membres de la communauté mohawk pratiquent la chasse traditionnelle sur leur territoire ancestral.

CONSULTEZ LA LETTRE OUVERTE

FIN DU PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES EFFETS DE LA TIQUE D'HIVER

Nous avons contribué pendant cinq ans au Partenariat de recherche sur les relations Orignal-Tique-Climat orchestré par des chercheurs de l'Université Laval. Le programme est malheureusement arrivé à terme, alors que de nombreuses questions restent à éclaircir quant aux effets de la tique sur les populations d'orignaux. En outre, l'objectif de développer des techniques d'intervention afin de préserver le cheptel québécois d'orignaux n'a pas réellement été atteint.

Présentement, l'équipe de chercheurs responsable du programme invite les organisations qui ont contribué à la première étape de financement à réfléchir à la possibilité de renouveler leur participation afin d'assurer la poursuite des recherches. Ce partenariat, qui unissait de nombreuses organisations soucieuses de la santé des populations d'orignaux, dont notre fédération, le MELCCFP, la Fédération des pourvoiries du Québec, Zecs Québec et plusieurs autres, a permis de recueillir de précieuses connaissances sur l'orignal et d'ouvrir la porte à une importante collaboration de chercheurs de plusieurs juridictions du nord-est de l'Amérique du Nord.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE RECHERCHE

TOURNÉE DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA FORÊT

Madame Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts du Québec, lançait en février 2024 une consultation nationale sur l'avenir de la forêt. Pour l'occasion, nous avons transmis quelques réflexions sur des éléments fondamentaux abordés.

Intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire

Selon nous, l'exploitation intensive de toute parcelle de forêt est obsolète et promet de créer des déserts fauniques dans lesquels la chasse deviendra impraticable. Si, pour compenser la perte de territoire de qualité et la perte de biodiversité engendrées par cette intensification, sont créés des territoires protégés sur lesquels il est interdit de chasser, les chasseurs perdront sur les deux tableaux.

Réseau de chemins multiusages en forêt publique

La gestion des chemins doit être modernisée. Dans le système d'entretien actuel, de nombreux utilisateurs qui ne possèdent pas de droits fonciers ou qui ne fréquentent pas les territoires fauniques structurés utilisent les chemins forestiers sans jamais assumer de coûts. Il faudrait récupérer des sommes auprès de ces utilisateurs afin qu'ils contribuent eux aussi à l'entretien du réseau.

Nous constatons par ailleurs que les mécanismes de participation des citoyens omettent de nombreuses personnes et organismes pourtant concernés par la gestion des forêts publiques. Ce que nous faisons de notre forêt, les façons que nous avons de l'exploiter et de l'aménager déterminent la santé des espèces animales qui y vivent et influencent directement la qualité de la chasse et de la pêche sportive. Pourtant, notre fédération n'a même pas été formellement invitée à cette réflexion sur l'avenir de la forêt. À notre avis, les chasseurs et les pêcheurs constituent sûrement ensemble le groupe le plus nombreux à profiter de la forêt québécoise. Ce sont eux qui, comme administrateurs, dirigent les zecs, ce sont eux, comme clients, qui fréquentent les pourvoiries et les réserves fauniques et ce sont eux, regroupés en associations, qui assurent l'entretien de nombreux chemins forestiers. Dans l'avenir, il faudrait que les mécanismes de participation permettent de bien prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par tous ces gens.

Pour notre fédération, la Table de réflexion sur l'avenir de la forêt est une opportunité de faire reconnaître la forêt pour ce qu'elle est réellement : un milieu naturel dans lequel la flore, les animaux, les sols et l'eau interagissent pour former des écosystèmes qui, plus que jamais, doivent être considérés comme un tout.

DE NOUVELLES RÉSERVES NATIONALES DE FAUNE

Lors de la rencontre annuelle de la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs gibier, menée par le Service canadien de la faune en septembre 2024, il nous a été confirmé que le projet d'instaurer des réserves nationales de faune sur des îles du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et le lac Saint-Pierre serait éventuellement réalisé. Selon les informations disponibles présentement, cela ferait en sorte d'interdire de pratiquer la chasse sur ces îles ou à partir de ces îles, ce que nous ne pouvons accepter.

La FédéCP soutient la création d'aires protégées, des outils essentiels à la pérennité des espèces fauniques. Cependant, nous ne pouvons admettre que la chasse, balisée de façon adéquate, contribuerait à la détérioration du milieu naturel. Nous défendrons le droit de chasse sur ces îles et nous interviendrons auprès d'Environnement et Changement climatique Canada dès que les consultations publiques au sujet de ces réserves de faune seront lancées.

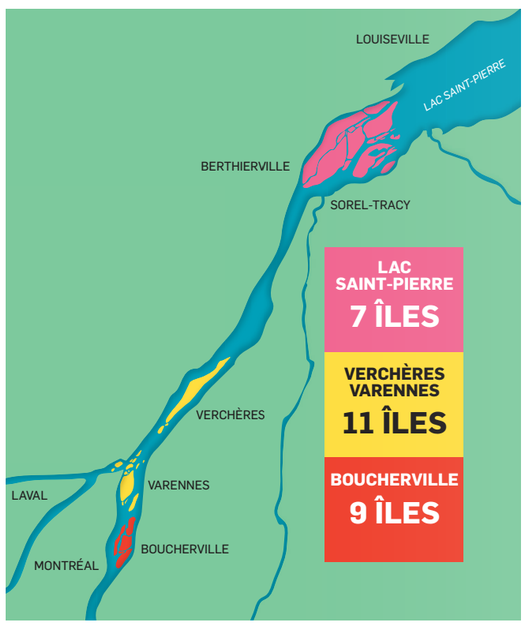

LE LOUP DE L'EST : UNE DÉCISION DU MELCCFP SALUÉE

Les récents progrès en recherches génétiques ont mené à une meilleure compréhension des origines de plusieurs espèces et hybrides de canidés en Amérique du Nord. Ces nouvelles analyses génétiques indiquent que le loup de l'Est (*Canis lupus lycaon*) est bel et bien une espèce à part entière et non une sous-espèce du loup gris (*Canis lupus*). En mai 2015, le loup de l'Est a été désigné «espèce menacée» par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

Ce n'est qu'en juin 2024 que, par décret, Environnement et Changement climatique Canada a pris en compte cette désignation du COSEPAC au sujet du loup de l'Est et a fait passer celui-ci du statut d'espèce préoccupante à celui d'espèce menacée. Toutefois, ce décret n'est pas effectif sur les terres privées ou les terres administrées par le gouvernement du Québec.

Dans les derniers mois, des groupes environnementaux ont commencé à militer pour la protection du loup de l'Est au Québec. Ces revendications sont cependant prématurées et il n'y a pas pour l'instant d'évidence scientifique que cette espèce doit être protégée au Québec. Selon les connaissances actuelles, des loups de l'Est circulent au Québec, mais on ne peut confirmer qu'il y a une population établie dans notre province. Les occurrences sont rares et dispersées. Une étude a démontré que le loup de l'Est représentait 3 % des échantillons de grands canidés analysés. Le MELCCFP a d'ailleurs récemment débuté un programme d'échantillonnage de fèces, de poils et de tissus musculaires afin de dresser le portrait réel de la présence de cette espèce au Québec.

Pour la FédéCP, cette réponse du MELCCFP était primordiale puisque la protection du loup de l'Est au Québec entraînerait la fin toute exploitation du coyote ou du loup. En effet, il est impossible de distinguer visuellement ce loup des autres canidés, ou d'utiliser des pièges spécifiques pour cette espèce.

Photo : Michael Runtz

PROTÉGER LE CARIBOU POUR UN MEILLEUR ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE

Même si nous ne sommes pas impliqués directement dans la gestion du caribou par la chasse, nous considérons que cette espèce est un indicateur de la santé d'un écosystème et que son importance est cruciale. Nous avons donc adressé une lettre au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique du Canada pour lui exprimer nos préoccupations concernant les caribous forestiers et montagnards du Québec. Selon nous, la situation des caribous démontre que l'exploitation des forêts a atteint un seuil critique, menaçant leur équilibre écologique et les activités fauniques telles que la chasse et la pêche.

Industrie forestière

La FédéCP reconnaît que l'industrie forestière a historiquement contribué au développement économique et à la chasse, mais nous jugeons que l'exploitation excessive entraîne des catastrophes écologiques. Nous demandons des limites claires à l'exploitation forestière dans les habitats essentiels des caribous et appelons à une gestion cohérente des forêts qui priorise les citoyens et les communautés.

Gestion des chemins multiusages

Notre lettre met également en avant la nécessité de développer une stratégie pour la gestion des chemins multiusages, accusés de contribuer au déclin des caribous. Ces chemins doivent être optimisés pour répondre aux besoins des chasseurs, pêcheurs et industriels tout en limitant leur impact environnemental. Nous insistons sur l'importance de leur planification globale.

La FédéCP étant une alliée de la faune et des chasseurs, nous plaidons pour un équilibre entre la conservation et l'exploitation responsable des ressources. Nous exhortons le gouvernement à démontrer un réel engagement pour préserver le patrimoine naturel québécois et à soutenir une transition économique durable dans les régions touchées. Il faut que des mesures concrètes soient mises en œuvre sans délai, en s'appuyant sur les innombrables recommandations des experts.

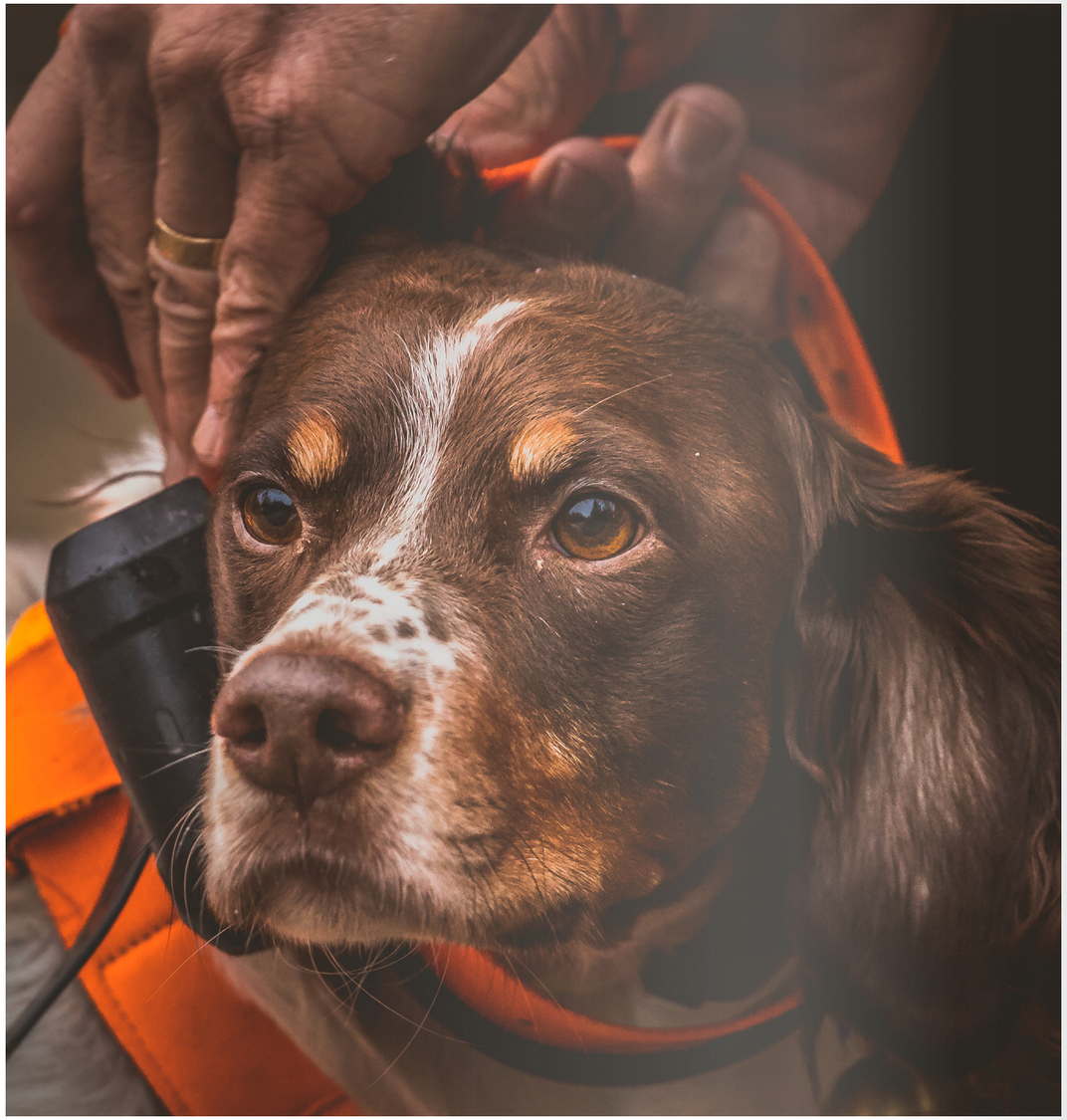

COMITÉS

Les deux comités permanents de la FédéCP se démarquent par leurs efforts constants et leur passion. Leur implication dans leurs domaines respectifs, l'utilisation de chiens à la chasse et la chasse aux oiseaux migrateurs, permet à notre fédération de bien représenter ces créneaux auprès des gouvernements. Ces comités sont consultatifs, c'est-à-dire que les résolutions qu'ils adoptent doivent être entérinées par le conseil d'administration provincial avant d'être mises en œuvre.

COMITÉ CHIENS DE CHASSE

Au cours des dernières années, l'utilisation de chiens pour les activités de chasse a connu un essor, en particulier supporté par la popularité des chiens de sang. Cet essor fait en sorte de stimuler l'intérêt pour le comité Chiens de chasse, qui est plus actif que jamais. Deux autres rencontres, en plus de celle de mars, ont d'ailleurs été nécessaires au comité en 2024 pour lui donner le temps de traiter l'ensemble de ses dossiers.

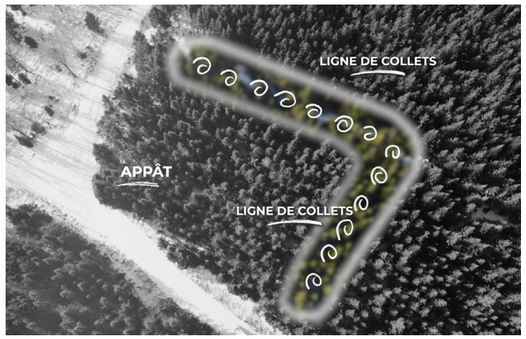

Extrait d'une vidéo illustrant la disposition des pièges à privilégier pour éviter les captures accidentelles.

Rencontre avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ)

Lors de la rencontre de mars, un rapprochement intéressant a été fait avec la FTGQ alors que M. Gaétan Fournier, directeur général, est venu discuter avec les membres du comité de la préoccupation de son organisation à l'égard des prises accidentelles. Celles-ci entraînent plusieurs désagréments, nuisent à l'image des piégeurs et ne sont souhaitables pour personne. La FTGQ a développé différents outils permettant de réduire le plus possible les prises accidentelles et elle continue de le faire, entre autres avec l'Institut de la fourrure du Canada.

M. Fournier a souligné à quel point il est important que la FédéCP et la FTGQ travaillent de concert à améliorer la cohabitation entre chasseurs et piégeurs. Éventuellement, une approche commune pourrait être envisagée afin de demander des modifications réglementaires obligeant les piégeurs à utiliser des dispositifs antichiens.

Suite aux propos de M. Fournier, les membres ont tout de même adopté quelques résolutions à transmettre au MELCCFP à l'égard de la sécurité des chiens de chasse :

- Demande de changements réglementaires afin d'obliger les piégeurs à utiliser des dispositifs antichiens pour les pièges qui sont tendus au niveau du sol.
- Demande de modification réglementaire qui obligerait les citoyens à détenir leur certificat du piégeur pour pouvoir acheter des pièges,
- Demande du report de la date d'ouverture de la période de piégeage à la fin de la période de chasse au cerf de Virginie, ou au 1er novembre là où il n'y a pas de cerf.

À l'égard de ces résolutions, le CA provincial a décidé de d'abord faire participer la FédéCP au programme de conciliation des usages entrepris récemment par la FTGQ avant d'y aller de demandes de changements réglementaires auprès du MELCCFP.

Programme de conciliation des usages

Dans le cadre du programme de conciliation des usages de la FTGQ, qui comporte plusieurs volets, la FédéCP a participé à la diffusion conjointe d'une série de vidéos expliquant les techniques utilisées par les piégeurs pour réduire les risques de captures accidentelles de chiens. Notons la participation de Nathalie Dallaire, membre du CA de la FédéCP, chasseuse et propriétaire de chien de Rouge du Hanovre, qui a été invitée à tester les installations de Gaétan Fournier pour le tournage des vidéos.

Ragnar, le chien de Nathalie Dallaire, teste la boîte à piège en X.

En un deuxième temps, un membre de la FédéCP et chasseur avec chien, en l'occurrence Danny Leblanc, a été invité à faire partie d'un comité visant à élaborer et à tester un collier pour chien qui doit protéger l'animal en cas de capture accidentelle dans un collet mortel à action mécanique. Le comité travaille sur trois prototypes qui sont actuellement en production en vue d'une première série de tests.

Carte interactive des terrains de piégeage

Le comité a aussi discuté du projet de carte interactive permettant d'identifier où se trouvent les terrains de piégeage comportant des pièges dangereux pour les chiens. Puisque cet outil est coûteux et qu'il ne donnait pas les résultats escomptés, les membres du comité ont demandé à la FédéCP d'en cesser la publication, ce qui a été fait dès l'automne 2024. La carte a toutefois été remise aux trappeurs, qui ont l'intention de poursuivre ce projet, sous une forme peut-être différente, mais dans le même esprit de faciliter la cohabitation.

Position sur le lâcher et le ferme

Les participants ont aussi entériné le principe que le lâcher et le ferme font partie intégrante de la recherche au sang. Ces actions se produisent en fin de recherche lorsqu'un gibier est localisé. Le chien est alors libéré de sa longe et il contourne l'animal blessé pour bloquer sa fuite. Lorsqu'elle est appliquée selon un protocole bien défini, avec des chiens formés à cette fin, cette technique permet d'améliorer la rapidité avec laquelle un gibier blessé est récupéré, conformément au respect du bien-être animal et au désir d'abréger ses souffrances.

Rappelons que la FédéCP soutient le concept du lâcher et du ferme et souhaite que celui-ci soit l'objet d'un second projet-pilote visant à améliorer la pratique de la récupération de gibiers blessés à la chasse avec des chiens.

COMITÉ OISEAUX MIGRATEURS

L'intérêt pour le comité Oiseaux migrateurs se maintient au fil des années et la liste des sujets abordés demeure étendue. Globalement, la santé des populations et le nombre d'adeptes de la chasse à la sauvagine demeurent stables, mais de nombreuses situations politiques, biologiques ou sociales suscitent l'intervention des sauvaginiers.

Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

En 2024, l'annonce de l'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, dans lequel il sera interdit de pratiquer des activités de chasse commerciale, a interpellé les sauvaginiers. Heureusement, Parcs Canada, qui est responsable du projet, a consulté les sauvaginiers et prévu plusieurs aménagements qui permettront aux pourvoyeurs de ce secteur de poursuivre leurs activités.

Dates de chasse à la macreuse

Le comité a aussi adopté la proposition de l'Association des chasseurs et des pêcheurs sportifs des Îles-de-la-Madeleine de demander la modification des dates de chasse aux macreuses. L'objectif est de retarder cette saison de chasse dans le district G afin de l'aligner avec la période où la récolte d'eiders et d'hareldes kakawi est permise, soit du 1er novembre au 14 février. Cette résolution a ensuite été adoptée par le conseil d'administration provincial, qui l'a fait suivre au Service canadien de la faune. La réponse à cette demande est attendue pour l'année 2027.

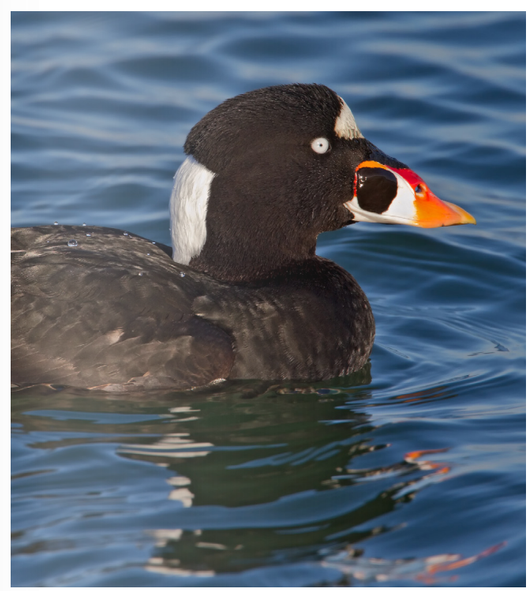

Encadrement des guides de chasse

Le comité a aussi réitéré la demande envers la permanence de la FédéCP de continuer les démarches qui pourraient mener à l'encadrement des activités des guides de chasse et d'identifier les interlocuteurs du gouvernement avec qui travailler à cette fin.

Chasse à la grue : ouverture prochaine

Les membres du comité ont aussi appris l'aboutissement de la demande d'ouverture de la chasse à la grue du Canada. La FédéCP, qui maintient cette demande depuis quelques années, devrait voir débuter cette chasse en 2026. Le cadre réglementaire sera serré lors de l'ouverture : le nombre de permis sera contingenté et la chasse ne sera permise que durant 14 jours, dans les districts C et D. Le début de la chasse demeure cependant une excellente nouvelle considérant que cet oiseau agrandit un peu plus chaque année son aire de distribution et cause des méfaits chez des agriculteurs de l'ouest de la province.

Mentionnons que le comité est en lien étroit avec le Service canadien de la faune et assure la représentation de la FédéCP aux rencontres annuelles des tables de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs gibier et de la Grande Oie des neiges.

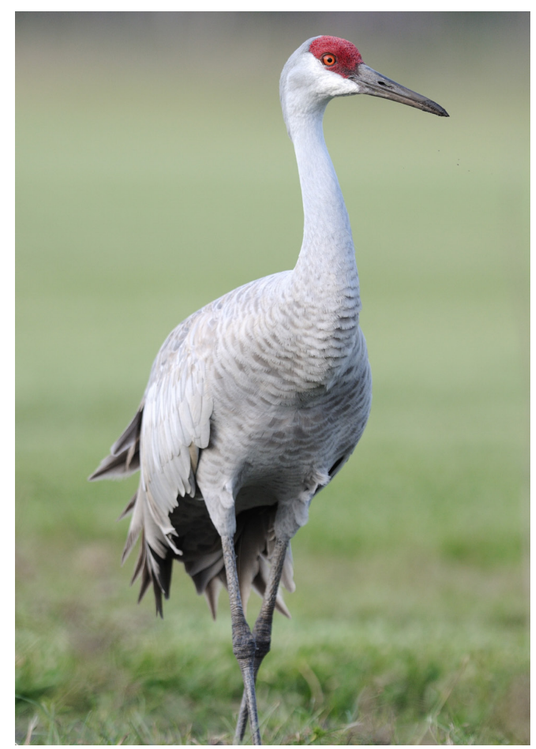

RAYONNEMENT DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

DU CONTENU ATTRAYANT SUR LE WEB

Dans l'optique d'informer les chasseurs et les pêcheurs et de les mobiliser autour des causes fauniques, la FédéCP crée du contenu écrit, vidéo et infographique qui est partagé sur les plateformes web.

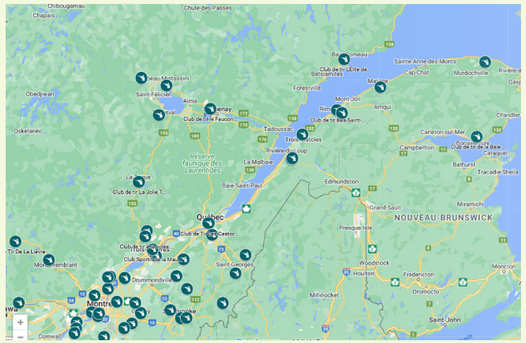

De nouveaux outils pratiques

Cette année, en plus des habituels articles de blogues et vidéos éducatives, deux nouveaux outils ont été créés : les cartes des clubs de tir à l'arme à feu et de tir à l'arc et arbalète, en plus d'une carte des associations membres de la FédéCP. Ces cartes interactives étaient assurément attendues puisqu'elles ont attiré pas loin de 15 000 visiteurs en moins d'un an.

Une infolettre pertinente

Les sujets d'actualité, prises de position, événements à venir, contenus éducatifs et articles de mise en valeur de nos bénévoles sont partagés dans une infolettre rejoignant maintenant 192 000 abonnés. Le taux d'ouverture s'est stabilisé à 35 %, ce qui est légèrement plus bas que l'année précédente, mais toujours excellent si on le compare au taux d'ouverture moyen des OSBL de 25 %. Une révision de la stratégie d'envoi sera tout de même réfléchie pour s'assurer que les infolettres sont lues et appréciées des destinataires.

Réseaux sociaux : la FédéCP sur TikTok

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée de la FédéCP sur TikTok. La clientèle visée par cette plateforme, des jeunes de 16 à 24 ans, a affirmé dans un sondage qu'ils sont particulièrement touchés par les recommandations personnelles plutôt que par les grandes marques d'entreprise. Pour faire notre place dans ce monde où les codes sont bien précis, nous avons donc choisi de nous adjoindre un influenceur du milieu de la chasse et de la pêche connu sous le nom Prise du jour. Le nouveau compte a désormais plus de 5600 abonnés. Le plus grand succès de l'année a été une vidéo sur l'appel du canard qui a été vue 133 000 fois. Il s'agit d'un bon départ pour cette plateforme qui nous aide à joindre les jeunes, moins enclins à s'abonner à une infolettre ou à nous suivre sur Facebook.

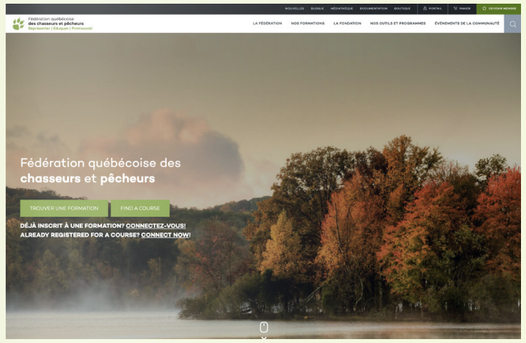

Notre site web : une référence

En plus du contenu pertinent ajouté au site web, certaines actions de maintenance ont été faites pour améliorer le référencement du fedecp.com. La combinaison des deux techniques a été bénéfique puisque le site a vu ses visites augmenter de 15 % par rapport à 2023.

Parmi les contenus les plus appréciés, notons l'article scientifique sur la tique de l'orignal, rédigé par Vincent Bonin-Palardy, étudiant à la maîtrise en biologie à l'Université Laval. Cet article à lui seul a été lu 4200 fois. L'ensemble de notre blogue a généré 70 000 visites.

Lancement de l'application Zone chasse 2.0

La première application Zone chasse a été abandonnée après 10 ans d'existence parce qu'il était impossible de faire les mises à jour technologiques nécessaires à un coût raisonnable. Nous avons donc d'abord ciblé le besoin principal des utilisateurs, qui était de trouver rapidement les dates de chasse pour leur zone, afin de créer une toute nouvelle application simplifiée. C'est à la fin de l'année qu'une première version de l'application Zone chasse 2.0 a été lancée auprès de nos membres officiels. Ces derniers ont été invités à donner leurs commentaires afin que des corrections puissent être apportées avant le lancement officiel prévu au printemps 2025.

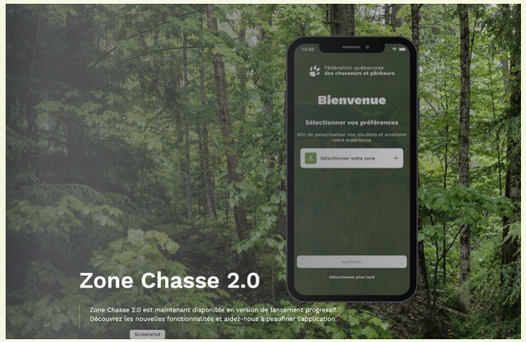

ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS À LA CHASSE ET À LA PÊCHE

Congrès provincial

Le congrès annuel 2024 de la FédéCP s'est tenu au Mont-Sainte-Anne, dans la région de Québec, sous le thème Regard sur la vie associative.

Deux conférences étaient offertes aux participants :

- Réussir une vie associative dynamisée par l'apport bénévole, par André Thibault, Ph. D., professeur à l'UQTR
- Le dossier fédéral de protection du Loup de l'Est, par Serge Larivière, Ph. D., docteur en biologie

Les ateliers, c'est-à-dire des séances de discussions entre intervenants choisis et participants, ont eu lieu sous le thème de l'organisation d'événements de chasse et de pêche et sur le modèle ORAM, un modèle théorique visant à tracer le parcours des chasseurs, pêcheurs et tireurs sportifs.

L'ensemble du congrès visait non seulement à renseigner les participants, mais à leur faire intégrer les notions apprises dans la réalité de leur organisation. Les réflexions engagées ont servi autant aux bénévoles qu'aux organisateurs qui sont repartis avec des pistes de solution pour améliorer le soutien à la vie associative.

Nous remercions les quelque 200 congressistes qui ont contribué à la discussion par leur présence. Les participants ont bien sûr pu profiter du traditionnel banquet qui vise à remercier les bénévoles pour leur implication, entre autres par la remise de plusieurs distinctions.

ALLEZ À LA SECTION RECONNAISSANCE

Salons de chasse et pêche

La Fédération et ses régionales ont participé à plusieurs salons de chasse et pêche en 2024.

Salon	Date	Fédérations régionales participantes
Salon National de la Pourvoirie, Chasse et Pêche de Québec	25 au 28 janvier	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Salon plein air, chasse, pêche et camping de Saint-Hyacinthe	8 au 10 mars	Équipe de la permanence et Montréal–Laval–Montérégie
Salon sport plein air chasse et pêche de Mont-Laurier	9 et 10 mars	Laurentides
Salon National de la Pourvoirie, Chasse et Pêche de Sherbrooke	15 au 17 mars	Estrie
Salon plein air, chasse, pêche et camping et le Salon du bateau de Québec	21 au 24 mars	Équipe de la permanence, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Fauniquement femme Latulippe

C'était la 25e année d'existence pour le programme d'initiation à la chasse et à la pêche Fauniquement femme. Encore une fois, 32 participantes ont profité de l'expertise de sept monitrices bénévoles passionnées pour apprendre les rudiments du tir, de la pêche et de la conduite d'une embarcation, tout cela dans le cadre enchanteur de la Seigneurie du Triton.

Considérant que le programme a compté deux éditions pendant quelques années, c'est pas loin de 1000 femmes qui ont été mises en contact avec la chasse et la pêche grâce à Fauniquement femme. Le séjour entre femmes instaure un climat de confiance et de partage qui favorise l'apprentissage.

À l'aide du commanditaire principal, Latulippe, et des autres précieux partenaires comme Poule des bois, la fondation Héritage faune et le MELCCFP, le programme offre de nombreux cadeaux aux participantes afin de les soutenir dans leur pratique de la chasse et de la pêche à la suite du séjour.

RAYONNEMENT DANS LES MÉDIAS

Nicolas Pham à la chasse

Sur la plateforme RAD de Radio-Canada, le journaliste Nicolas Pham a réalisé le parcours du nouveau chasseur dans le cadre de sa série Cobaye. Il a effectué toutes les étapes à partir des formations obligatoires jusqu'à la chasse à l'orignal en passant par la pratique dans un club de tir. Son parcours était parsemé de réflexions sur la légitimité de la chasse et de la consommation de viande à notre époque.

REGARDEZ LE REPORTAGE

La semaine verte se penche sur le bar rayé du fleuve

Au cours de l'été, l'équipe de La semaine verte a fait un tournage sur le fleuve Saint-Laurent avec notre biologiste, Michel Baril, et le président de la Capitale-Nationale, Bob Bélanger. L'émission produite concerne spécifiquement le bar rayé du fleuve, une espèce qui fait les manchettes depuis deux ans pour son statut d'espèce en péril alors que les prises accidentelles se font nombreuses. L'épisode a été diffusé en février 2025.

REGARDEZ L'ÉMISSION

Un texte produit par Éducaloi sur l'occupation du territoire

Les chasseurs et pêcheurs ont beaucoup de règlements à connaître et à suivre. Pas toujours facile de s'y retrouver. Heureusement, Éducaloi, une ressource web de vulgarisation de la loi, a commencé à écrire une série d'articles en lien avec nos activités. Le premier article parlait d'abris sommaires étant donné que la réglementation en lien avec l'occupation des terres publiques avait changé en cours d'année. Plus de 2400 lecteurs ont été interpellés par cette lecture lorsque nous l'avons partagée dans une infolettre. Le texte nommé Camps de chasse : occuper le territoire public en toute légalité se trouve au educaloi.qc.ca. D'autres articles sont à venir au cours de 2025.

LISEZ L'ARTICLE

Balado sur le dindon sauvage

Notre biologiste a de nouveau été sollicité pour l'enregistrement d'un balado au ton humoristique au sujet du dindon sauvage intitulé Le dindon de Louiseville : les dindons contre-attaquent. Au travers du récit d'incidents médiatisés impliquant des dindons, les journalistes dressent le portrait de l'espèce et de son développement, et parlent de la chasse comme moyen de gestion de la population. On retrouve le balado depuis janvier 2025 sur la plateforme Ohdio de Radio-Canada.

ÉCOUTEZ LE BALADO

PROGRAMME DE BOURSES DRAGONS DE LA RELÈVE

Les Dragons de la relève sont une belle façon de faire connaître notre mission en dehors de notre réseau habituel, puisqu'il s'agit des seules bourses offertes tant aux membres qu'aux non-membres. La troisième année du programme a été encore une fois un succès. Les Dragons se sont emballés devant la présentation des trois projets finalistes, à un tel point que le président de la fondation de la Fédération, Yves Lachapelle, s'est précipité sur la scène pour augmenter chacune des bourses de 1000 $. Au total, c'est donc 11 000 $ qui ont été remis à trois projets visant à stimuler la relève en chasse et pêche.

Finaliste gagnant d'une bourse de 3000 $: Pêcher par l'exemple de l'École secondaire Mont-Bleu

Le projet « Pêcher par l'exemple » a pour objectif principal de développer un intérêt et des compétences en lien avec la pêche qui permettront aux étudiants de se sentir assez en confiance pour faire de la pêche un de leurs loisirs. Plusieurs rencontres de groupe et des activités sont prévues telles que le montage de ligne, la confection de mouches et de brimbales ainsi que la découverte des sites de pêche de la région de l'Outaouais.

Finaliste gagnant d'une bourse de 3000 $: Soignez nos vétéranes par la mouche

Le projet « Soigner nos vétéranes par la mouche– Initiation et sécurité à la pêche en rivière » consiste à venir en aide aux militaires blessées, aux anciennes combattantes et aux premières répondantes du Québec. Par différentes activités reliées à la pêche à la mouche, ce groupe permet à ces personnes de briser l'isolement, d'apprendre ou de pratiquer une activité nécessitant la patience, la dextérité et la coordination tout en offrant soutien et divertissement.

Le grand gagnant de la bourse de 5000 $: Au bois colibri par l'école primaire Saint-Julien

Le projet « Au bois colibri » vise la création d'un club de plein air, chasse et pêche pour les élèves de l'école primaire Saint-Julien située à Lachute dans la région des Laurentides. En plus des multiples activités nature au programme, les jeunes seront invités à s'initier à la chasse et la pêche. À l'automne, les membres du club ont participé à un séjour en forêt où ils ont fait de la prospection pour la chasse au cerf de Virginie. Les activités d'hiver et de printemps prévues sont le colletage du lièvre et la pêche au lancer léger.

TROPHÉE QUÉBEC

Une autre année remplie pour le programme Trophée Québec avec un total de 87 nouveaux trophées mesurés par nos mesureurs officiels et publiés dans le registre.

La FédéCP a offert une grande visibilité à son programme de registre des trophées de chasse en produisant deux capsules vidéo. Dans la première, André Beaudry, cofondateur de Trophée Québec, retrace l'historique du registre officiel des grands gibiers trophées récoltés au Québec et en explique le fonctionnement. Il encourage également les chasseurs à faire mesurer leurs trophées par un mesureur officiel.

Dans la seconde vidéo, le chasseur Olivier Coiteux relate son expérience exceptionnelle lors d'une chasse qui a mené à la récolte de son trophée remarquable. Il partage également son vécu du processus de mesurage avec les experts de Trophée Québec.

En plus de s'être classé comme le troisième plus grand trophée enregistré dans la province dans la catégorie cerf typique, avec un pointage brut de 197 5/8 et net de 180 0/8, ce panache récolté à l'automne 2023 s'est également retrouvé au palmarès du Northeast Big Buck Club aux États-Unis.

VISIONNEZ LA VIDÉO

PROGRAMMES DE DON DE VENAISON

CHASSEURS GÉNÉREUX

Saison régulière

La 9e saison du programme Chasseurs généreux a été couronnée de succès avec un total de 8869 livres de viande de gibier qui ont été données par les chasseurs québécois. Cette récolte représente plus de 55 000 portions qui ont été distribuées à travers la province par les organismes membres du réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ).

Encore une fois, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) s'était jointe au programme Chasseurs généreux pour offrir un grand prix. Parmi tous les chasseurs participants qui ont fait don d'une partie de leur récolte de gibier, c'est Renaud Parent, de l'Estrie, qui a remporté un chèque-cadeau d'une valeur de 1500 $ applicable sur les tous les séjours ou produits de la Sépaq. En plus d'être généreux de sa récolte, monsieur Parent s'implique dans sa boucherie certifiée locale, la Boucherie aux 2 frères. Nous le remercions et lui souhaitons un excellent séjour en forêt.

La FédéCP tient à remercier les chasseurs pour leur grande générosité, les 64 bouchers certifiés qui sont essentiels à la vitalité et au fonctionnement du programme, les bénévoles et représentants Chasseurs généreux de toutes les régions ainsi que BAQ, partenaire majeur, sans qui ce programme de partage ne pourrait exister.

Quantité de viande (en livres) donnée par les chasseurs québécois depuis le lancement du programme

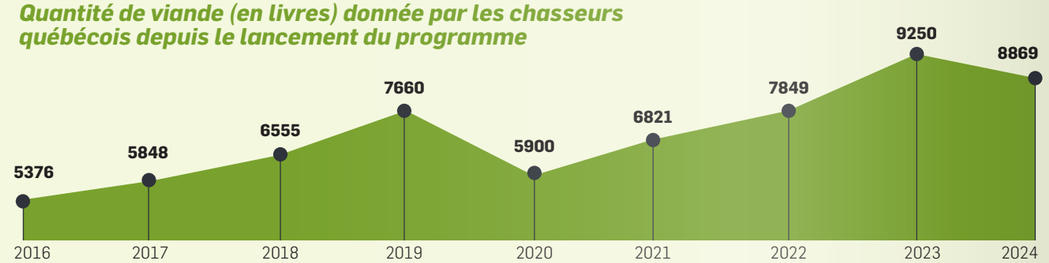

Soutien à des opérations responsables et essentielles de contrôle de populations de cerfs de Virginie

Pour une deuxième année consécutive, la FédéCP a soutenu des opérations de contrôle de populations de cerfs de Virginie dans le sud du Québec en impliquant son programme de don de viande de gibier. La Sépaq et ses opérations dans ses parcs nationaux du Mont-Saint-Bruno et des Îles-de-Boucherville, la Ville de Longueuil et son opération au parc Michel-Chartrand, ainsi que la Ville de Montréal et son opération dans les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies et du Bois-d'Anjou.

Par l'entremise du programme Chasseurs généreux, les deux premières opérations ont permis d'ajouter 12 846 livres de venaison au réseau de BAQ, soit 80 288 portions distribuées par Moisson Estrie et Moisson Rive-Sud. La troisième opération de distribution est à l'étape de la planification.

DÉBITAGE DU GIBIER ISSU DES SAISIES DE LA PROTECTION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Étant en contact étroit avec les organismes d'aide alimentaire au travers du programme Chasseurs généreux, la FédéCP est au fait des demandes de ces organismes d'obtenir des fonds pour faire débiter la viande saisie par les agents de protection de la faune. En réponse à ces demandes, la FédéCP, appuyée de la Direction des partenariats et de l'expertise (DPEX), a mobilisé les partenaires nécessaires pour créer un fonds destiné à financer le débitage des gros gibiers saisis et ainsi lutter contre le gaspillage de cette venaison de qualité.

Nommé Projet de financement du débitage du gibier issu des saisies de la Protection de la faune du Québec, ce fonds est une initiative conjointe de la FédéCP et de BAQ, soutenue par le MELCCFP et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

En 2023-2024, ce sont 150 000 $ qui ont été accordés à la FédéCP pour coordonner le projet avec les différents acteurs, dont la Protection de la faune du Québec (PFQ). Le rôle de la FédéCP est central : elle met en relation les bouchers de gibier avec les agents de la PFQ et supervise la redistribution de la venaison aux membres des BAQ. Entre septembre et décembre 2024, plus de 13 830 livres de viande ont été débitées et distribuées dans tout le Québec, répondant aux demandes croissantes d'aide alimentaire.

MEMBRES

SOUTIEN AUX MEMBRES ASSOCIATIFS

Rendez-vous bénévoles

La FédéCP comprend que les besoins de ses bénévoles sont grands et a à cœur d'offrir une expérience de bénévolat positive dans le milieu faunique. Ainsi, à l'hiver 2024, deux séances de formation ont été offertes en collaboration avec le Centre d'action bénévole de Québec (CABQ). Ces formations étaient ouvertes à tous les membres de notre réseau, qu'ils fassent partie d'une association ou d'une de nos régionales.

Recrutement, accueil et reconnaissance des bénévoles

Animée par un bénévole du CABQ, cette formation a permis à la vingtaine de participants d'en apprendre davantage sur la gestion et le recrutement des bénévoles afin de leur offrir une expérience de bénévolat significative et positive.

Pouvoirs, rôles et responsabilités des administrateurs

Animée par un formateur, conseiller et administrateur d'expérience au CABQ, cette séance interactive a pris la forme d'un jeu-questionnaire. Les 33 participants se sont initiés aux rôles et responsabilités légales que les administrateurs doivent connaître et assumer, à l'essentiel du cadre légal qui entoure les pouvoirs d'un administrateur, en plus d'amorcer une réflexion sur la gouvernance et les outils qui l'encadrent.

Mise en valeur de notre communauté

Pour mettre en valeur les piliers de la Fédération que sont nos bénévoles, nous publions de courts reportages sur des bénévoles et des associations qui ont un impact dans le milieu faunique grâce à leur dévouement, leurs projets spéciaux et les valeurs qu'ils incarnent.

En 2024, la FédéCP a publié neuf portraits de bénévoles et de leurs associations de chasse et pêche, ainsi que trois projets à succès, deux sous la forme d'articles de blogue et un sous la forme d'une vidéo. Ces reportages se retrouvent dans la section blogue de notre site web ainsi que dans les pages du magazine Aventures Chasse-Pêche.

LES ORGANISATIONS MEMBRES

À la fin de la saison 2024, la Fédération comptait 304 organisations membres, incluant les 35 nouveaux membres qui se sont affiliés au cours de l'année.

MEMBRES ORGANISATIONNELS DE LA FÉDÉCP EN 2024

Type de membre	Nouveaux membres	Nombre total de membres actifs
Membre associatif	5	150
Membre communautaire	5	19
Membre partenaire	25	135
Total	**35**	**304**

LES MEMBRES OFFICIELS

Les membres officiels, soit ceux qui adhèrent à la mission de la FédéCP sans être rattachés à un regroupement de chasse et pêche, avaient vu leur offre complètement revampée à la fin de l'année 2023. La nouvelle formule de membership a attiré de nombreux nouveaux membres jusqu'à faire tripler nos rangs.

Ces chasseurs et pêcheurs impliqués ont reçu chaque mois un bulletin résumant les actions de la Fédération. Preuve de leur engagement, ils étaient plus de 60 % à lire assidûment ce compte rendu. Au cours de l'année, ils ont aussi été invités à répondre à des sondages pour orienter les actions et les prises de position de la Fédération. Ils ont même été les premiers à être informés du lancement de la toute nouvelle application Zone chasse 2.0.

Nous remercions chaleureusement ces membres officiels, des chasseurs et pêcheurs qui se tiennent informés et qui contribuent aux activités de la FédéCP et de sa fondation, Héritage faune.

RECONNAISSANCE DE NOS BÉNÉVOLES

DU CÔTÉ DE LA FÉDÉCP

Membre honoraire : Fondation de la faune du Québec

Jean-Claude D'amours, PDG de la FFQ, reçoit le titre des mains de Marc Renaud, président de la FédéCP.

Le titre de membre honoraire a été décerné à une organisation dédiée à la conservation des milieux naturels et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats : la Fondation de la faune du Québec (FFQ).

Année après année, la FédéCP a le plaisir et le privilège de collaborer avec la FFQ, notamment à la Table nationale de la faune. Son apport financier est indispensable à la réalisation des grands chantiers fauniques depuis maintenant 40 ans. Incontournable acteur dans la création de relève chez les pêcheurs au Québec, son programme Pêche en herbe a fêté son 27e anniversaire.

Héritage faune tient spécialement à souligner la contribution de la FFQ dans l'exercice de réflexion philanthropique qu'a amorcé notre fondation.

Membre à vie : Guy Vézina

Guy Vézina maîtrise l'art des chiffres aussi bien que l'art de s'impliquer bénévolement dans le milieu faunique. Il réussit de main de maître à soutenir les associations et à convaincre quiconque de s'impliquer et de les soutenir à leur tour. Bénévole au sein de la FédéCP depuis 2004, il a rejoint le CA de la fondation Héritage faune où il a siégé pendant six ans.

Il a même été Administrateur général à la Fédération canadienne de la Faune où il a gravi les échelons jusqu'à en assurer la présidence de 2019 à 2021. Encore aujourd'hui, il demeure administrateur au CA de leur fondation.

Il a aussi fourni une aide incommensurable à la régionale Capitale-Nationale où il a œuvré à titre de trésorier de 2011 jusqu'à 2024.

Au travers de tous ses engagements, il continue à trouver le temps de pratiquer ses activités sportives préférées, soit la chasse, la pêche et le tir.

Méritas

Joe Garneau / *Capitale-Nationale*
Hélène Lévesque-Charrois / *Abitibi-Témiscamingue*
Jean-Paul Poulin / *Estrie*
Sonia Gagné / *Mauricie*

DU CÔTÉ DE SÉCURITÉ NATURE

Reconnaissance d'une association : Belle chasse et pêche

Jimmy Bouchard, secrétaire-trésorier et Yvon Desmeules, président de Belle Chasse et pêche sont entourés de Marc Renaud, président de la FédéCP et de Jean-Claude Marcoux, président de la FédéCP Chaudières-Appalaches.

Depuis sa création en 1969, cette association de Chaudière-Appalaches vise à rendre ses activités accessibles à tous. Son offre est variée : pêche journalière à la truite mouchetée, hébergement en chalet, sentiers de randonnée pédestre avec interprétation des oiseaux, aires de pique-nique et de camping.

De plus, Belle Chasse et pêche forme chaque année des nouveaux chasseurs en donnant des cours de maniement d'arme à feu. L'association avait aussi offert de nombreux cours d'initiation à la chasse avec arme à feu et d'initiation à la chasse avec arc et arbalète lorsque ces derniers se donnaient en classe.

Moniteur national 2024 : Marius Murray

Marrius Murray reçoit son prix des mains de Pascal Alarie, président de Sécurité nature.

Fortement impliqué au sein de la régionale FédéCP Côte-Nord, ce moniteur actif depuis 32 ans a été responsable des moniteurs de sa région jusqu'en 2014. De plus, il a été trésorier de la régionale pendant plus de 20 ans, poste qu'il a récemment quitté afin d'assurer une saine transition.

Il a également été membre du conseil d'administration du club Quad de Sept-Îles qui regroupe de nombreux chasseurs et pêcheurs. Il y a assumé différents postes dont celui de président pendant cinq ans. C'est lors de cette période qu'il a notamment été responsable du Jamboree provincial regroupant près de 400 personnes dont plusieurs provenaient de l'extérieur du Québec. Il y siège aussi au niveau régional depuis plusieurs années.

Marius Murray a toujours su représenter avec fierté la FédéCP sur différentes tribunes. Il s'est avéré un mentor hors pair pour assurer le meilleur pour l'organisation et par conséquent pour bien représenter et défendre les droits des chasseurs et pêcheurs de la Côte-Nord.

Pionnière de la formation : Hélène Lévesque-Charrois

Pionnière dans la diffusion des cours d'initiation à la chasse au Québec, madame Lévesque-Charrois est la première femme à être formée monitrice en 1992. Femme de tête, profondément engagée auprès de la relève et rigoureuse, elle n'a jamais hésité à aller au front pour représenter les intérêts des chasseurs, notamment dans le cas des permis de zones pour l'orignal. Elle offre aussi son soutien à la trésorière de son association régionale pour de multiples mandats.

Main de fer dans un gang de velours, cette charmante monitrice est un modèle pour les femmes et pour les jeunes dans le monde de la chasse. En faisant la promotion de saines pratiques, en animant avec dynamisme et en donnant l'exemple par sa rigueur bienveillante, elle est une source d'inspiration pour toute l'Abitibi-Témiscamingue.

Reconnaissance du comité de révision des cours

Pierre Caron reçoit une médaille et un certificat au nom du comité de révision.

Le comité responsable de la révision des cours de maniement des armes à feu a reçu une reconnaissance de la part de la GRC pour souligner son « travail exceptionnel et son dévouement dans le cadre du Groupe de travail national CCSMAF/CCSMAFAR. »

Félicitations à Pierre Caron, Gianfranco Cavallo, Pierre Auger, Donald Ouellette et Martin Savard.

Moniteurs régionaux

Claude Charrier | *Bas-Saint-Laurent*
Christian Ratthé | *Capitale-Nationale*
Denis Vel | *Estrie*
Gaston Chalifoux | *Côte-Nord*
Patrick Langlais | *Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*
Benoit Gaudet | *Lanaudière*
Henri Méry | *Laurentides*
Claude Lapointe | *Montréal – Laval – Montérégie*
Yvon Courchesne | *Centre-du-Québec*

Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

ACTION ÉDUCATIVE SÉCURITÉ NATURE | **FONDATION HÉRITAGE FAUNE**

MARS 2025